



CSA SPIP – FORMATION SPECIALISÉE DU 12 AVRIL 2024 DECLARATION LIMINAIRE

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 16 avril 2024

Monsieur le président,

Les élus de **l'UFAP UNSa Justice** au CSA-SPIP et sa formation spécialisée prennent acte de votre nomination aux responsabilités de Directeur de l'Administration Pénitentiaire. Notre organisation syndicale se tient évidemment disponible pour nouer un dialogue social de qualité, c'est-à-dire franc, loyal et transparent, respectueux des mandats et des missions de chacun. Les élus **UFAP UNSa Justice** du CSA SPIP se tiennent donc d'ores et déjà disponibles pour tout échange utile.

En ce qui nous concerne ce matin, cette nouvelle réunion de la formation spécialisée du CSA SPIP sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail se tient à 3 mois des Jeux Olympiques et Paralympiques et alors que la surpopulation pénale atteint quotidiennement des records. Deux défis de taille pour l'administration pénitentiaire et avant tout, pour ses personnels, qui sont à ajouter aux difficultés de tous ordres que nous rencontrons habituellement. L'impréparation du gouvernement s'agissant de l'organisation concrète des Jeux et l'imprécision des dispositifs prévus pour la fonction publique laissent à craindre le pire si les prévisions en termes de hausse de la délinquance ou de menace terroriste s'avèrent exactes. Un nouveau COVID en somme, sauf que pour celui-ci, nous connaissons l'échéance depuis 2017...

D'ici là, il reste à espérer que les prisons surpeuplées et les milieux ouverts de plus en plus surchargés ne craquent pas, et leurs personnels avec eux. Les mouvements qui se multiplient sur tout le territoire de métropole et d'outre-mer doivent vous alerter et alerter les pouvoirs publics en général. Au-delà des solutions de long terme qui ne passeront que par la sortie du tout carcéral et un « choc des moyens » accordés aux SPIP, il faut agir vite car ni la population pénale ni les personnels ne tiendront bien longtemps dans les conditions actuelles et celles à prévoir cet été.

Cet état de crise constant et la situation exceptionnelle créée par l'organisation des Jeux de Paris 2024 ne doivent pas pour autant masquer la réalité que **l'UFAP UNSa Justice** dénonce depuis de nombreuses années : immobilier des SPIP inadapté, sécurisation des services insuffisante, applicatifs métiers d'un autre temps, absence de politique managériale et violence institutionnelle, abandon des personnels souffrants d'un handicap, surcharge de travail et inflation normative, multiplication des expérimentations et généralisation sans discernement des nouveaux programmes, sentiment de perte de sens professionnel, sous-dotation des services en personnels ... La liste est longue et, si certains services sont relativement épargnés sur l'un ou l'autre de ces sujets, tous les personnels subissent une multiplicité de risques professionnels qui met à mal leur santé physique et psychique.

Ce constat n'est pas que le nôtre, il apparaît très clairement dans le rapport d'activité de la médecine de prévention pour 2022 et il y a fort à parier que le rapport 2023 fasse état d'une aggravation de la situation. Face à cet état des lieux déplorable, rien n'est fait ou presque !

Les acteurs de la prévention sont toujours entravés dans l'exercice de leurs missions, notamment par le refus des hiérarchies d'accorder un réel temps de décharge aux assistants de prévention ou en ne les associant pas à l'ensemble des actions qui sont de leur ressort. Aucune gratification et aucune action de reconnaissance de leur travail n'est mise en place. Ce réseau ne tient que par l'abnégation, le courage et les convictions de nos collègues. Or, dans un contexte de pénurie de médecins du travail, c'est toute la chaîne de prévention des risques qui menace de s'effondrer.

L'analyse des données du DUERP met également en lumière des faits inquiétants. Entre 2020 et 2023, le nombre d'accidents du travail s'est accru de 50% et le nombre de jours d'arrêts de travail a augmenté de 20%.

La question de **l'UFAP UNSa Justice** est simple mais essentielle : quelles actions ont été mises en place et sont prévues par la DAP pour répondre à l'ensemble des risques professionnels subis par les personnels des SPIP ?

A l'heure de votre prise de poste et en raison des responsabilités qui sont désormais les vôtres, **l'UFAP UNSa Justice** attend des réponses concrètes et convaincantes de votre part, Monsieur le Président.

Les représentants **UFAP UNSa Justice** au CSA SPIP Formation Spécialisée